

**DEMANDE DE LICENCE DE PECHE
Campagne 2018**

A retourner par courrier au :

N°Siret : 442 954 400 00010

COREPEM - 2 rue Colbert- 85100 Les Sables d'Olonne

15/10/2017	
Reçu le :	
NAVIRE	
Nom du navire	
N° immatriculation	
Quartier d'immat.	
Jauge brute / UMS	
Longueur H.T.	
Marque du moteur	
Type du moteur	
Puissance Motrice	CV KW
Année de construction	
Validité du permis de navigation	
N° agrément sanitaire	

ARMATEUR Nom et prénom			
Date de naissance		N° matricule	
Adresse			
Code postal - Ville			
Téléphone		Portable	
Fax		Mail	
PATRON Nom et prénom (si différent de l'armateur)			
Date de naissance		N° matricule	
Adresse			
Code postal - Ville			
Téléphone		Portable	
Fax		Mail	

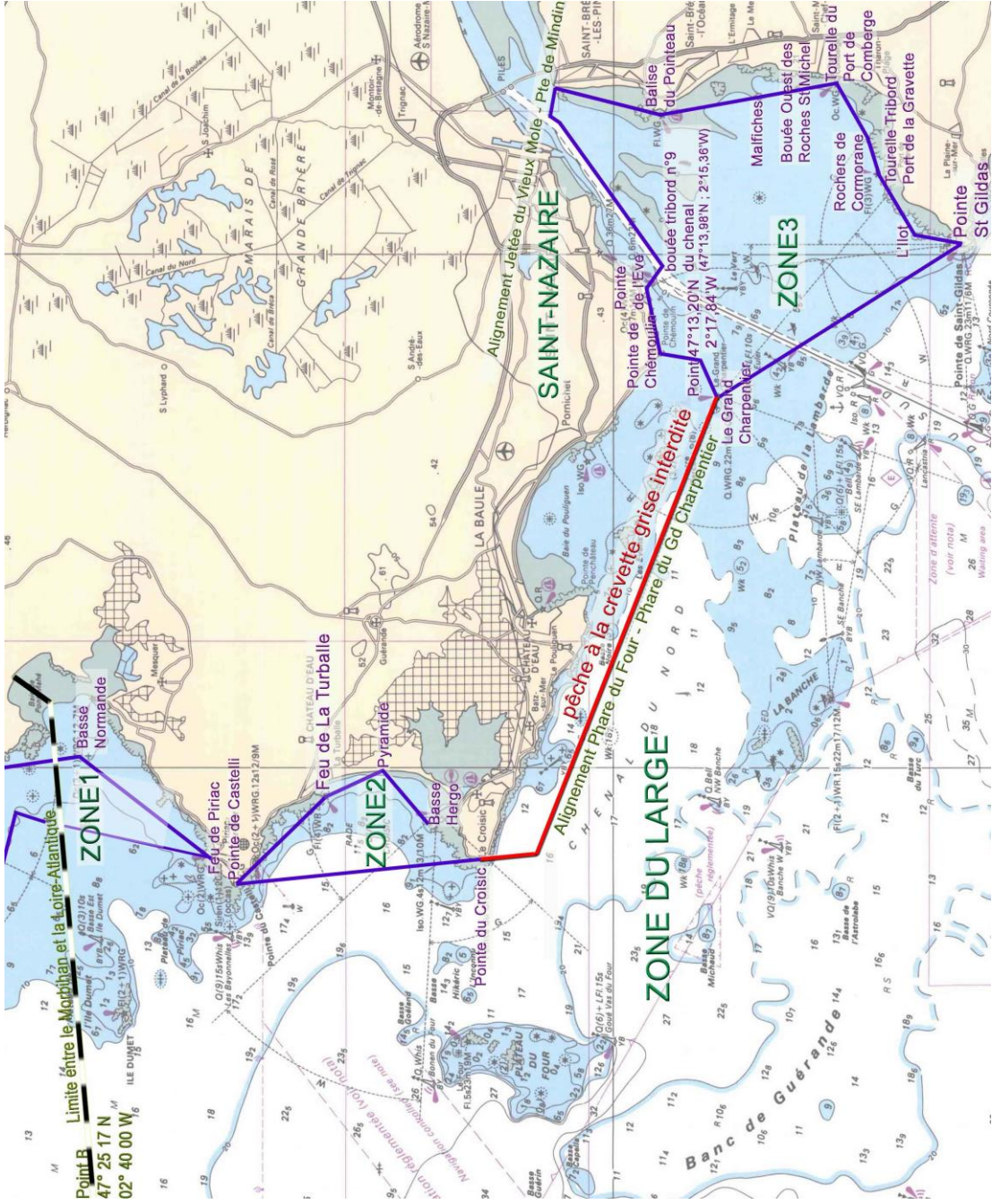
LICENCES	Cocher les cases et compléter le cas échéant										A compléter				
	1ère demande	Renouvellement	Nouvelle installation	Timbre Coques, moules, huîtres	Timbre Palourdes	Timbre Vénus	(voir carte au verso)				Chalut sélectif	Longueur de corde de dos :	Effectif de l'équipage (dont patron)	Port(s) de débarquement	
							Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone du large					
CREVETTES GRISES De la limite Nord du département de la Loire Atlantique à la Pointe St-Gildas (carte au dos) Arrêté n°93/2015 du 29/12/2015															
COQUILLAGES EN ESTUAIRE EXTERNE DE LA LOIRE Gisement de coquillages en estuaire externe de la Loire Arrêté n°34/2015 du 21/07/2015							Production 2016 en Kg								
							Coques	Moules	Huîtres	Palourdes	Vénus				
PATAGOS (spisula spp) Gisement de "La Sablaire" au large de l'Île d'Yeu Arrêté n°39/2013 du 13/08/2013															
MOULES en Baie de Bourgneuf Arrêté n°32/2015 du 21/07/2015															
VENUS en Baie de Bourgneuf (spisula spp) Zone "Nord-Ouest du Gois" n°85.01.01 de la baie de Bourgneuf Arrêté n°16/2013 du 25/02/2013															
SENNE DANOISE Arrêté n°61/2015 du 06/10/2015															

Je soussigné certifie sur l'honneur : (cocher les cases)						
Que les renseignements ci-dessus sont exacts						
Etre à jour du paiement de la CPO (Cotisation Professionnelle Obligatoire)						
Posséder un navire détenteur d'un PME						
Prendre connaissance des réglementations relatives à la campagne de pêche						
Etre à jour des statistiques de pêche (Fiches de pêche / Logbook)						
DOCUMENTS A FOURNIR	COQUILLAGES A LA DRAGUE EN ESTUAIRE DE LA LOIRE	VENUS	PATAGOS	MOULES	CREVETTES GRISES	SENNE DANOISE
Chèque à l'ordre du COREPEM 1 Chèque par licence demandée	60 €	60 €	60 €	100 €	20 €	100 €
Copie de l'acte de francisation (y compris la partie concernant le ou les propriétaires)	1ère demande ou si acte modifié					
Copie du rôle d'équipage	1ère demande ou changement de navire					
Copie du permis de navigation						
Attestation de contrat de gré à gré avec un purificateur	A fournir	1ere demande				
Déclaration de production de l'année précédente (pour les renouvellements)	Compléter tableau ci-dessus	Fiches de pêche transmises ou à transmettre au COREPEM par le demandeur				

ARMATEUR	
Nom et qualité du demandeur :	
Fait à :	Signature :
Le :	
CADRE RESERVE DML/ DIRM	
Vu sans observation	Visa DML/ DIRM
Vu avec observation	
Observation :	

Loire-Atlantique Nord – Carte des zones de pêche des crevettes grises soumises à licences
 (En respectant la limite des 300 mètres à l'instant considéré aux abords des plages)

Dans les eaux des Pays de la Loire, entre la limite entre le Morbihan et la Loire-Atlantique et la Pointe St-Gildas, les navires doivent être détenteurs de la licence « crevette grise » délivrée par le COREPEM des Pays de la Loire.



ZONE 1 :

- autorisée aux navires de longueur hors tout inférieure ou égale à 10 mètres
- longueur maximale de la corde de dos de 10,5 mètres.

ZONE 2

- autorisée aux navires de longueur hors tout inférieure ou égale à 11 mètres
- longueur maximale de la corde de dos de 10,5 mètres.

ZONE 3

- autorisée aux navires de longueur hors tout inférieure ou égale à 11 mètres
- longueur maximale de la corde de dos de 15 mètres.

AU LARGE de ces zones :

- autorisé aux navires de longueurs hors tout supérieures.